
**Symposium « Science(s) de l'éducation et République
face à face. Théorisations contrastées d'une discipline
indisciplinée (fin du 19e- 20e) »**

**Les sciences de l'éducation, constitutives de
l'émergence de l'Etat enseignant en Suisse
(1870-1950), à la croisée de configurations
contrastées**

Rita Hofstetter et Bernard Schneuwly

*Section des sciences de l'éducation
Université de Genève
Uni Mail
40 Boulevard Pont d'Arve
CH-1211 Genève 4
Rita.Hofstetter@pse.unige.ch
Bernard.Schneuwly@pse.unige.ch*

RÉSUMÉ C'est dans un même mouvement que se mettent en place, en Suisse comme dans maints Etats occidentaux, les systèmes scolaires modernes, un réseau dense de professionnels de l'éducation et un nouveau champ disciplinaire ayant pour objet les phénomènes éducatifs. Alors que le paysage des hautes écoles se redéfinit et que les sciences sociales s'institutionnalisent, on assiste au tournant des 19^e et 20^e siècles, à l'émergence des sciences de l'éducation comme nouvelle discipline académique. Elles conquièrent non sans controverses leurs assises universitaires durant le 20^e siècle, moyennant cours, diplômes, chaires, laboratoires, instituts, réseaux de communication. Sur la base d'une méthodologie sociohistorique empirique, la contribution présente les ressorts de ce processus en Suisse, pays à la confluence de traditions culturelles différentes, en fonction de trois points de vue: le conditionnement du processus par la «république», en particulier les demandes sociales d'ordre professionnel et politico-administratif; les tensions entre local/régional et visée universelle qui en découlent; les configurations contrastées auxquels aboutit le processus en fonction des contextes historiques et culturels référés à des traditions académiques contrastées. En toile de fond se trouve la question de l'«autonomie» d'un champ disciplinaire ayant pour objet un phénomène – l'éducation – si investi socialement, d'autant que l'école demeure couramment considérée comme le lieu où se joue le devenir de la «res publica».

2 Actualité de la Recherche en Education et en Formation, Strasbourg 2007

MOTS-CLÉS : Sciences de l'éducation, histoire, Suisse, Etat enseignant, cultures académiques contrastées.

En Suisse, comme en de nombreux autres Etats occidentaux, un nouveau champ disciplinaire consacré aux questions éducatives émerge en quelques décennies au tournant des 19^e-20^e siècles. Jusqu'alors conçue avant tout comme une pratique sociale, la pédagogie apparaît désormais comme devant faire l'objet d'une théorisation propre, susceptible même d'être hissée au statut de science, à l'instar d'autres, sous l'appellation dans le contexte helvétique de la pédagogie/science(s) de l'éducation, *Pädagogik, Erziehungswissenschaft(en)*.¹ Ce processus s'accomplit selon une logique alors classique dans l'univers académique, débouchant sur des cours, puis des cursus et des diplômes, des chaires et des institutions, des investigations et des publications, tout ou partie dédiés à ce nouveau champ de savoir. Ce processus de différenciation, spécialisation et institutionnalisation – ce que nous désignons comme processus de disciplinarisation – se poursuit durant les premières décennies du 20^e siècle, revêtant progressivement tous les «emblèmes» institutionnels d'une discipline.

La présente contribution rend compte d'une recherche collective ayant tenté de cerner les ressorts de ce processus dans la Confédération helvétique. Pays à la confluence de traditions culturelles différentes, la Suisse fédère un ensemble d'Etats (parfois désignés comme Républiques), jaloux de leurs prérogatives cantonales, particulièrement en matière scolaire. Les enjeux éducatifs font partie des questions sociales les plus vives, au cœur de la possibilité même de construire la démocratie naissante, l'universalité du suffrage présupposant une citoyenneté éclairée.

Ce texte vise trois objectifs principaux : montrer

- combien la « république », la « res publica », entendue ici dans ses diverses acceptions – le corps social, le bien public, les institutions démocratiques, l'Etat et les instances républicaines, à l'origine radicales, qui le représentent, débordant donc sa connotation française – conditionne l'émergence des sciences de l'éducation ;
- les tensions et contradictions découlant des multiples contextualisations sociales et géographies des ancrages du champ disciplinaire dans cette Confédération constituée d'Etats cantonaux en charge de l'instruction publique ;
- comment pour répondre à ces tensions, dans une Suisse à la confluence de différentes traditions académiques, le champ disciplinaire s'organise en configurations contrastées.

En toile de fond de nos analyses² se trouve la question complexe de l'autonomie de ce champ disciplinaire caractérisé par une interaction continue, étroite et

¹ Sauf lorsque la question de l'appellation est au cœur de la réflexion, nous utiliserons désormais le générique francophone «sciences de l'éducation», pour ne pas alourdir le texte.

² Dans la présente contribution, nous ne citons pas, à deux exceptions près, conceptuellement particulièrement significatives, les nombreuses références ayant trait notamment à l'histoire des sciences, dont celle du champ disciplinaire, qui fondent notre analyse. Le lecteur les trouve in Hofstetter et Schneuwly, 2007.

puissante avec la «res publica» du fait que l'objet de ce champ est ce qui sans doute la chose la plus commune : l'éducation.

1. Comment historiciser un champ disciplinaire émergent : éléments de méthode

Comment historiciser ces phénomènes ? Comment appréhender un champ à l'aube même de son émergence – en embrassant tout l'horizon des possibles alors existants – pour tenter de comprendre les conditions de son avènement lui donnant ses formes particulières, sans se confiner à l'unique généalogie des institutions qui de fait l'incarneront ultérieurement ? Comment aborder le processus dynamique par lequel ce champ se déploie, redéfinissant incessamment ses contours, ses objets, ses structures, dans un mouvement constant de différenciation, spécialisation, professionnalisation, institutionnalisation ?

Pour saisir ce processus dans toute sa dynamique, nous nous inspirons d'autres historiens et sociologues des sciences en prenant pour objet et point de vue le « processus de disciplinarisation », considérant le champ disciplinaire comme construction sociale sans cesse redéfinie, traversée de tensions et contradictions notamment dans son rapport aux champs sociaux et professionnels de référence. En ce qu'elle s'intéresse aux conditions et pratiques effectives de productions scientifiques et à l'évolution des formes institutionnelles et cognitives d'un champ, l'étude du processus de disciplinarisation que nous menons suppose des *investigations empiriques et contextualisées*. Nous avons retenu tous les sites qui développent une activité significative dans le champ disciplinaire des sciences de l'éducation durant la période étudiée en Suisse : Bâle, Berne, Fribourg, Genève, Lausanne et Zurich.

– Ces sites sont abordés en prenant en compte l'ensemble des institutions de référence dans lesquelles se déploient les sciences de l'éducation (l'univers scientifique dans la multiplicité de ses inscriptions, académiques ou non, les autres facultés, disciplines et domaines concernés, les réseaux de communication et cursus d'études) ;

– Chaque site est étudié en regard des autres, en fonction des paramètres précis de contraste ou d'appartenance à des entités culturelles ou nationales communes ;

– Le contexte social, culturel, politique, économique dans lequel s'opère le processus de disciplinarisation de chaque site est minutieusement analysé pour cerner la manière dont il influence le processus ou est transformé par celui-ci.

Un questionnaire précis, élaboré en référence aux dimensions définitoires d'un champ disciplinaire, nous a permis d'orienter nos dépouillements archivistiques et d'élaborer des analyses sérielles. A savoir :

- Conquête d'une assise institutionnelle – professionnalisation de la recherche : lois, règlements, instructions officielles ; rapports et procès-verbaux des instances facultaires, universitaires, parlementaires, etc.
- Constitution de réseaux de communication : supports éditoriaux (revues scientifiques et pédagogiques ; brochures, collections et séries ; manuels), rapports et procès-verbaux des sociétés savantes et pédagogiques, etc.
- Production scientifique de connaissances : travaux émanant des représentants du champ disciplinaire ; travaux de qualification (mémoires, thèses, habilitations).
- Socialisation et formation de la relève : cours, programmes d'enseignement, plans d'études ; rapports des commissions de nomination, etc.

2. Constellations d'institutions pour un champ hybride

Le premier constat est simple, concordant d'ailleurs avec ce qui se passe en d'autres contrées : dans tous les sites retenus, le champ disciplinaire s'institutionnalise sous forme de nouvelles structures, en général consacrées à la formation des enseignants voire d'autres professions éducatives. Cette institutionnalisation s'opère souvent dans des lieux composites, défiant les frontières disciplinaires classiques. Compte tenu du nombre d'institutions relevant du champ, de la diversité de leurs formes et ancrages, du caractère à la fois enchevêtré et juxtaposé de leurs rapports, le champ peut se décrire comme une *constellation d'institutions*. A partir des années 1910, se créent des *formations académiques* spécifiques et des cursus de socialisation propres aux sciences de l'éducation, sous des appellations multiples. Des certificats, diplômes et licences, voire doctorats, relevant du champ se multiplient, permettant progressivement une socialisation autonome et un recrutement interne du champ disciplinaire. Du point de vue cognitif, le *noyau central du champ*, initialement centré sur les finalités éducatives et l'histoire des idées et doctrines éducatives, se voit peu à peu enrichi par des investigations concernant les méthodes d'enseignement, l'analyse des systèmes et de l'organisation scolaire, et dans certains cas, significatifs, la psychologie de l'enfant et du développement. Durant les deux premières décennies du 20^e siècle, se manifeste partout, avec plus ou moins de puissance, une orientation explicitement empirique, voire expérimentale. *L'infrastructure éditoriale* créée et investie par les acteurs est moins académique que «pédagogique» : elle a pour fonction de théoriser l'action éducative en s'adressant d'abord aux interlocuteurs, locaux surtout, des champs sociaux de référence : praticiens, administrateurs, politiciens. Les *manifestations intellectuelles* – congrès, colloques, séminaires, expositions – sont essentiellement thématiques et portent sur des problématiques orientées vers la pratique ou sur des questions concernant l'Education nouvelle, l'éducation morale ou encore la pédagogie curative. Elles s'inscrivent tantôt dans un cadre régional, tantôt international, exceptionnellement dans un cadre national.

Pour illustrer plus concrètement quelques caractéristiques du champ disciplinaire, analysons plus en détail un indice parmi d'autres de son processus de

disciplinarisation : l'évolution des postes académiques (voir tableau en annexe).
Quatre éléments ressortent de ce tableau :

– Dans tous les sites, des postes entièrement ou partiellement dédié à la pédagogie/science(s) de l'éducation apparaissent dès 1870.

– Ces postes conquièrent une progressive assise, à l'exception de Bâle où ils disparaissent. Dans plusieurs sites (Zurich, Fribourg, Genève, partiellement Lausanne) leur nombre augmente substantiellement, certes avec des décalages temporels.

– Dans tous les sites, ces postes relèvent d'une pluralité de statuts (professeur ordinaire, extraordinaire souvent *ad personam*, privat-docent, chargés de cours) et pluralité d'insertions disciplinaires (pédagogie, philosophie, psychologie).

– Une rapide impression visuelle – que confirme l'analyse approfondie – fait apparaître une dominance philosophique dans les cantons alémaniques (Zurich – très hétérogène cependant –, Bâle et Berne), une dominance pédagogique à Fribourg et Lausanne, et une absence de philosophie et prégnance de la psychologie à Genève.

Quelles sont les raisons d'être de l'émergence et du développement de ce champ et des particularités qui sont les siennes, dans le contexte de la Confédération helvétique ?

3. A l'origine du champ : des demandes sociales – professionnelles et politico-administratives

Les sciences de l'éducation émergent d'abord en référence aux pratiques et professions enseignantes. Le champ disciplinaire revêt une vocation avant tout professionnalisante et demeure sous l'emprise puissante des pouvoirs politico-administratifs en charge des systèmes éducatifs. Le champ disciplinaire ne résulte cependant pas d'une invention *ex nihilo* mais de la transformation de discours, théories et connaissances existants, dorénavant pris en charge par des institutions et acteurs spécialisés, mandatés pour en approfondir la cohérence théorique, les fonder par l'enquête empirique, en assurer le renouvellement moyennant de nouveaux critères de pertinence. Ainsi édifiées à partir d'un ensemble de savoirs élaborés autour de champs professionnels préalablement constitués et en réponse à une puissante demande sociale, les sciences de l'éducation procèdent d'un processus de disciplinarisation à dominante secondaire (la discipline se constitue en référence à un champ professionnel et social lui préexistant, à l'instar d'ailleurs de la médecine ; Stichweh, 1987).

Deux facteurs principaux, non spécifiques à la Suisse, conditionnent ce processus : a) Un large débat public s'instaure entre le dernier tiers du 19^e et le milieu du 20^e siècle autour de l'institutionnalisation de cursus de formation à l'enseignement, visant à assurer une formation théorique et professionnelle de qualité aux enseignants, qualité qui doit se répercuter sur l'ensemble du système éducatif et garantir l'avènement d'une citoyenneté éclairée, condition du devenir de la démocratie. b) Ce débat s'inscrit sur l'arrière-fond d'un système scolaire divisé en

deux filières, primaire et secondaire, qui prédéfinit la structure de la formation des enseignants, reflétant ainsi les inégalités et division du système scolaire lui-même.

Dès le milieu du 19^e, les enseignants du primaire se constituent en sociétés et se considèrent comme les interlocuteurs autorisés de toute réflexion et entreprise pédagogique, les questions éducatives relevant de leur compétence. Ils investissent alors les sciences de l'éducation comme champ disciplinaire de référence pour bénéficier de qualifications répondant à leur quête de reconnaissance sociale et professionnelle. A l'aube du 20^e siècle, cette quête en appelle à une ouverture aux approches empiriques, voire expérimentales, ces dernières étant supposées garantir une véritable formation professionnelle scientifique. Le rapport entre les enseignants primaires et les sciences de l'éducation trouve aussi son ancrage dans la préoccupation commune de réformer l'école, dont témoignent les revendications en faveur d'une école unique ou de l'Education nouvelle, qui devient même, à certains endroits, la doctrine officielle de certaines administrations scolaires. Cette synergie débouche sur des pressions en faveur d'un transfert à l'université de la formation des primaires et contribue à un renforcement des sciences de l'éducation. C'est d'ailleurs précisément là où la formation des primaires est partiellement universitarisée que se développe le plus significativement le champ des sciences de l'éducation et que les approches empiriques y trouvent une place ; en témoigne Zurich au début du 20^e et Genève, plus durablement et puissamment, tout au long du 20^e siècle.

Les enseignants du secondaire, quant à eux, s'affirment dans la distinction avec ceux du primaire et se revendiquent d'abord de leurs appartenances disciplinaires, définies par leur formation initiale ainsi que par les branches scolaires dont ils assument l'enseignement. Le décalage croissant entre savoirs académiques et scolaires génère toutefois, dès le tournant des 19^e et 20^e siècles, une demande de formation professionnelle pour assurer une meilleure cohésion concernant les finalités éducatives et le passage de la formation théorique à la pratique d'enseignement. Mais les sciences de l'éducation sont alors loin de constituer une référence pour la construction d'une identité professionnelle commune des enseignants du secondaire. Leur contribution à cette formation professionnelle reste très limitée en ce premier 20^e siècle, même là où le champ disciplinaire connaît une ample assise institutionnelle : une contribution marginale essentiellement philosophique pour la théorie, une autre orientée vers des savoirs pratiques peu théorisés pour la pratique d'enseignement.

Pour les sciences de l'éducation, la conséquence principale d'une inscription universitaire même partielle des formations d'enseignants réside dans l'institutionnalisation d'une offre permanente de cours pédagogiques. Plans d'études et règlements concèdent une place à des contenus relevant des sciences de l'éducation : méthodologie/pratique pédagogique, didactique, philosophie/psychologie parfois même d'autres disciplines contributives de l'éducation s'inscrivent progressivement dans les programmes académiques. Avec un nombre de diplômés

en augmentation, le champ disciplinaire légitime son inscription universitaire, s'établit progressivement et assure une relève.

L'enquête montre aussi que l'articulation du champ disciplinaire avec le secondaire incline à une orientation de la pédagogie plus spéculative et référée à la philosophie, à laquelle elle emprunte concepts et approches (les fameuses *Geisteswissenschaften* allemandes) alors que l'articulation avec le primaire et d'autres métiers éducatifs (pour la petite enfance, les anormaux et arriérés, etc.) favorise davantage le déploiement d'une discipline pluridisciplinaire, sociale et empirique, que désigne bien le pluriel «sciences de l'éducation».

Convoqué en première instance pour garantir la professionnalité des métiers éducatifs, le champ disciplinaire est aussi traversé des contradictions liées à la division de la profession elle-même, de fait plurielle. Ce n'est cependant pas le seul moteur, ni la seule tension.

4. La tension entre local/régional et international/universel

Le champ disciplinaire est également mis à contribution pour résoudre des questions éducatives inhérente à l'édification d'une instruction publique juridiquement et organiquement liée à la puissance publique. Il est ainsi d'emblée et durablement marqué par son ancrage dans le tissu social local, l'Etat cantonal constituant, dans la Confédération helvétique, le cadre de référence des systèmes scolaires et de leurs professionnels.

Cet ancrage dans le tissu local s'observe par exemple à travers l'action des représentants du champ. A quelques exceptions près, ils se distinguent par la multiplicité de leurs engagements éducatifs, œuvrant souvent au coude à coude aussi bien avec les associations professionnelles que l'administration scolaire. Cette synergie se fait particulièrement intense au sein des mouvements de réformes pédagogiques, œuvrant localement pour une transformation concrète des pratiques et des systèmes éducatifs, tout en s'inscrivant dans une dynamique internationale. Local et international se conditionnent ici mutuellement.

Les représentants des sciences de l'éducation prêtent également une oreille attentive aux demandes, pressantes, des instances politico-administratives en charge des institutions scolaires. Ils le font d'autant plus naturellement que nombre d'entre eux sont désignés précisément en vertu de leur proximité avec ces instances et sur des mandats mixtes, relevant autant de l'académique que de l'administratif, ce qui est supposé garantir l'efficacité de leur contribution, sinon leur loyauté. Au-delà de leur apport, essentiel, à la formation des enseignants, les représentants du champ participent comme experts à une multiplicité de commissions, mandatées pour gérer, évaluer, transformer les pratiques et le système scolaire ; ils construisent des connaissances sur le fonctionnement et l'efficacité de ceux-ci, sur les aptitudes effectives et souhaitées des élèves et des maîtres, sur les contenus et les programmes scolaires pour en ajuster la pertinence.

Les représentants du champ disciplinaire conquièrent ainsi une indéniable légitimité sociale, très ancrée localement. Afin de la garder et de la renforcer, ils tendent à privilégier l'intervention et l'expertise sur la construction de connaissances, ou ajustent celles-ci sur les demandes sociales, articulées aux contextes locaux, rendant leur transfert et leur généralisation plus délicats. Inversement, cet ancrage local non seulement n'empêche pas, mais nécessite – c'est d'ailleurs même l'une des fonctions du champ – la référence constante aux évolutions, modèles et connaissances développés au niveau international, ainsi réceptionnés, commentés, invoqués. Le travail des acteurs apparaît dès lors aussi comme traduction d'un savoir pédagogique international aux données spécifiques du lieu, conférant un sens particulier et une forme locale originale aux références internationales. Ce flux, qui s'opère surtout dans un mouvement «descendant», le local se référant à l'international, n'est donc pas simple ajustement mais débouche aussi sur des transformations et enrichissements, susceptibles à leur tour de connaître un destin dépassant les bornes étroites de leur contexte d'émergence (voir à ce propos les théorisations de Schriewer, 2002).

Instituée comme relais des pouvoirs politiques, l'administration scolaire investit, nous l'avons vu, la formation des enseignants, voire des autres métiers éducatifs, pour garantir la professionnalité et le contrôle idéologique de son personnel, mais attend également du champ disciplinaire une contribution pour assurer une gestion optimale des systèmes scolaires dont elle a la charge. Ceci implique une proximité entre formation théorique et terrain, dans une orientation conforme à sa propre politique. L'administration scolaire entend ce faisant conserver un droit de regard sur l'orientation du champ disciplinaire, qu'elle considère comme un instrument de sa politique. Si tant est qu'elle lui concède une pertinence, celle-ci réside avant tout dans sa mise au service de l'instruction publique, la fonction critique du champ disciplinaire, au vu de l'importance des enjeux sociaux de l'éducation, lui étant rarement reconnue.

Les universités, quant à elles, manifestent une position ambivalente et contrastée. Sans être foncièrement opposées à une nouvelle discipline dans le domaine de l'éducation, les instances universitaires ont tendance à préserver la structure disciplinaire classique, fortement hiérarchisée et contrôlée, et à défendre la vocation scientifique de l'institution et la «liberté académique», supposées mises en question dès lors qu'interviennent des enjeux professionnels et politiques. Simultanément, elles se montrent intéressées à élargir leur empan et augmenter leur public ; l'éducation constitue un champ particulièrement propice pour ce faire, les terrains éducatifs étant conçus comme des espaces possibles d'expérimentation et d'application tandis que les pressions qualificatives croissantes des milieux professionnels peuvent élargir le public étudiant. Les instances universitaires investissent ainsi progressivement le champ éducatif, tout en restant durablement ambivalentes et divisées, voire rivales, devant l'institutionnalisation d'un champ disciplinaire aussi «indiscipliné».

Des conflits inévitables entre ces diverses instances en découlent, plus ou moins virulents selon les circonstances : des postes sont créés ou redéfinis par l'administration contre le gré de l'université ; des critères et procédures peu habituels de nominations sont appliqués pour des postes académiques ; des mandats hétéroclites sont confiés aux représentants de la pédagogie ; des institutions et structures nouvelles sont mises sur pied pour concilier les parties. Les solutions concrètes données à ces contradictions varient en fonction des lieux et des moments. Elles découlent pourrait-on dire d'une logique de compromis entre les impératifs pratiques, professionnels, politiques, académiques, conférant au champ disciplinaire un positionnement hybride. Le rapport entre ces champs professionnels et le champ disciplinaire, entre profession et discipline, apparaît ainsi comme doublement surdéterminé : comme nous l'avons vu dans le chapitre précédent, par le rapport inégal, partiellement contradictoire, des professions éducatives elles-mêmes quant au rôle des sciences de l'éducation dans la constitution du statut et de l'identité de chacune d'entre elles. Et par l'hétéronomie caractérisant la définition du champ disciplinaire lui-même, soumis à la tension entre vocation professionnelle et scientifique de l'université, qui met aussi aux prises les instances académiques et politico-administratives, qui prend la forme ici d'une tension entre insertion locale et régionale et visée universelle que représente l'orientation internationale.

5. Des configurations contrastées en fonction d'aires culturelles et traditions académiques

Etat à la confluence de plusieurs traditions culturelles, la Suisse s'est formée, nous l'avons vu, en adoptant une structure confédérale décentralisée, notamment dans le domaine particulièrement sensible de l'éducation. Notre enquête révèle que cette forte imbrication locale implique paradoxalement une orientation internationale affirmée. La réception de dynamiques internationales trouve à s'exprimer différemment au niveau des orientations concrètes prises localement par le champ à diverses étapes de sa constitution. Notre analyse nous a permis de dégager trois configurations contrastées : philosophico-pédagogique, pédagogique et psycho-pédagogique, fonctionnant comme typologie, à valeur heuristique, qui n'épuise pas les caractéristiques tout en nuance de chacun des sites. Ces configurations se déploient selon des logiques académiques différentes, orientées vers des aires culturelles différentes, présupposant un rôle (social) différent de l'université.

La configuration *philosophico-pédagogique* – prégnante en Suisse alémanique – voit se constituer, parallèlement à l'existence d'une pédagogie universitaire dans le giron des chaires ordinaires de philosophie, une ou plusieurs institutions spécialisées au statut académique hybride (à l'intérieur mais en marge de l'Université), transversales, dépendant de la sphère politico-administrative. Ces institutions (notamment formation des enseignants, pédagogie curative) répondent aux besoins sectoriels sans toucher fondamentalement à la substance d'une université fortement hiérarchisée autour des chaires. Elles permettent en outre à des individus de se profiler par leur mérite personnel – professeurs *ad personam* – et de s'imposer

localement comme figures de référence. La configuration philosophico-pédagogique correspond à l'évolution allemande avec le développement de la *geisteswissenschaftliche Pädagogik* et une approche très académique de la chaire comme incarnation d'une discipline ; la pédagogie ne se constitue pas vraiment comme domaine académique autonome, tout en se déployant en marge dans des institutions dispersées.

La configuration *pédagogique* – caractérisant davantage la Suisse romande – génère une science de l'éducation qui jouit d'une certaine indépendance académique – dont l'ordinariat –, qu'elle paie cependant par d'autres dépendances, liées aux demandes sociales et politico-administratives. Les institutions qui lui sont propres sont tendanciellement généralistes, intégratives, pluridisciplinaires, mais n'atteignent pas une stabilité suffisante pour permettre à ses représentants de s'instaurer comme interlocuteurs légitimes ni au niveau académique ni au niveau des terrains pratiques. Les institutions sont sans cesse menacées, dépendant dans une large mesure de facteurs conjoncturels, liés notamment aux personnes engagées, ce qui affecte leur évolution, voire la possibilité même de leur existence. Cette configuration rappelle, par certains côtés, le développement français – interrompu dans sa forme originale à partir de 1920 environ – procédant par une implantation volontariste de chaires pour répondre à des besoins étatiques et administratifs.

La configuration *psycho-pédagogique* – dominante à Genève et fugacement ou tardivement dans quelques sites, tels que Zurich et surtout Fribourg – finalement réunit des acteurs divers, universitaires et praticiens, dans une structure indépendante, dynamique, plurifonctionnelle, militante et scientifique à la fois. Il semblerait bien que l'orientation vers les enseignants primaires et vers une pluralité de champs pratiques en quête d'une discipline de référence garantisse une assise sociale large et permette aussi de créer une sorte de masse critique minimale qui rend certains développements presque irréversibles, conférant progressivement une stabilité aux institutions de cette configuration. Celle-ci trouve sa légitimité scientifique essentiellement dans l'approche empirique, psychologique avant tout. La configuration psycho-pédagogique ressemble aux évolutions nord-américaines telles qu'elles sont préfigurées par *Teachers College* ou par le département d'éducation de Chicago sous Judd. Tous ces sites se caractérisent par une prégnance de la psychologie de l'éducation, un projet de transformation de l'école et une diversification des lieux d'intervention éducative (structures scolaires, tous degrés confondus, parascolaires et spécialisées).

L'existence même des trois configurations en Suisse rend peu probable la constitution d'une communauté scientifique, ancrée au niveau national. Force en effet est de constater que ce niveau est quasi inexistant. Il n'y a pas d'association ni de congrès national relevant des sciences de l'éducation. Des échanges existent certes entre les sites, notamment à travers Genève qui devient, pendant une vingtaine d'années, un pôle incontournable de référence, l'Institut des sciences de l'éducation genevois constituant un carrefour mettant en synergie des acteurs de nombreux autres cantons suisses tandis que ses représentants sillonnent le pays pour

promouvoir leurs thèses. Et Fribourg, comme unique université catholique en Suisse, a pour vocation et ambition de fonctionner comme point de référence de tous les pédagogues catholiques suisses. Mais ces contacts et ambitions demeurent ponctuels et ne trouvent pas à s'institutionnaliser au niveau national. C'est sans doute la faiblesse même du niveau national qui explique à la fois la force particulière du local et son ouverture vers l'international.

6. Conclusions

L'analyse de l'évolution des sciences de l'éducation en Suisse montre que le rapport entre le champ disciplinaire et la république est particulièrement étroit, conditionnant leur émergence comme leur développement. C'est bien parce que l'éducation constitue l'une des questions sociales les plus cruciales et que l'école est considérée comme le lieu où se joue le devenir de la «res publica» au sens large donné à ce terme ici que ce nouveau champ de savoir est investi. Non sans orienter dans le même temps son évolution, lui conférant une forme particulière. Trois points sont significatifs à cet égard :

– Le champ disciplinaire est étroitement imbriqué aux formations à l'enseignement, dont les divisions et orientations surdéterminent l'évolution des sciences de l'éducation. La dimension professionnalisante des sciences de l'éducation incline à une tendance normative du champ. Une orientation plutôt philosophique est perceptible surtout là où le champ s'articule sur le secondaire ; une orientation empirique et psychopédagogique semble davantage possible là où le champ s'imbrique avec le primaire.

– Sa nécessaire insertion dans le tissu local et régional confère une légitimité (sociale notamment) indéniable au champ disciplinaire, mais semble aussi mettre en question sa légitimité scientifique et sa capacité de se définir par-delà des pressions sociales, professionnelles et politico-administratives ; le champ disciplinaire se trouve ainsi couramment aux prises entre deux logiques et pouvoirs, en particulier entre les instances scolaires publiques et les instances académiques, dont les attentes à l'égard du champ sont loin d'être convergentes.

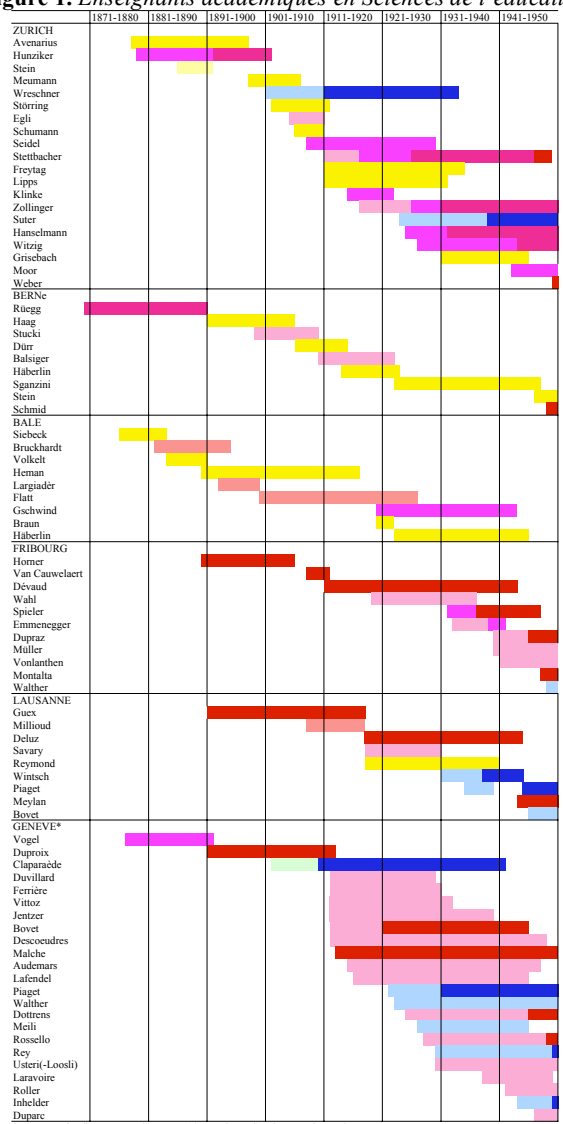
– Cette contradiction se manifeste sous des formes institutionnelles différentes, dépendant des aires culturelles et de facteurs locaux : une configuration philosophico-pédagogique dans le contexte germanophone, une configuration pédagogique dans l'espace francophone, cette configuration pouvant se muer plus ou moins fortement vers une configuration psychopédagogique en fonction de facteurs locaux comme la présence d'une forte composante empirique et une orientation vers les enseignants primaires et d'autres professions éducatives.

Ces conditions d'émergence sont de puissants moteurs de développement du champ qui, en même temps, menacent son autonomie : une contradiction sans doute consubstantielle aux sciences de l'éducation, contradiction dont la connaissance et l'anamnèse contribuent à mieux la maîtriser et gérer collectivement.

7. Références bibliographiques

- Hofstetter, R. & Schneuwly, B. (avec la coll. de Lussi, V., Cicchini, M., Criblez, L. & Späni, M.) (2007). *Emergence des sciences de l'éducation en Suisse à la croisée de traditions académiques contrastées (fin du 19^e – première moitié du 20^e siècle)*. Berne : Lang.
- Stichweh, R. (1987). Profession und Disziplinen. Formen der Differenzierung zweier Systeme beruflichen Handelns in modernen Gesellschaften. In K. Harney, D. Jütting & B. Koring (Ed.), *Professionalisierung der Erwachsenenbildung* (pp. 210-267). Berne : Peter Lang.
- Schriewer, J. (2004). L'internationalisation des discours sur l'éducation: adoption d'une «idéologie mondiale» ou persistance du style de «réflexion systémique» spécifiquement nationale? *Revue française de pédagogie*, 146, 7-26.
- Internationalisierung der Bildungsforschung und nationale Reflexionstraditionen. In R. Hofstetter & B. Schneuwly (Eds.), *Science(s) de l'éducation 19^e – 20^e siècles. Entre champ professionnels et disciplinaires. Erziehungswissenschaft(en) 19.-20. Jahrhundert. Zwischen Profession und Disziplin* (pp. 113-140). Bern : Peter Lang.

Figure 1. Enseignants académiques en Sciences de l'éducation



* pour ne pas alourdir, nous ne mentionnons pas 16 autres chargés d'enseignement plus marginaux.

Légende

- Sciences de l'éducation
- Professeur ou chargé de cours professoral dans un domaine de l'éducation
- Professeur extraordinaire *ad personam* dans un domaine de l'éducation
- Privat-docent dans un domaine de l'éducation
- Chargé d'enseignement dans un domaine de l'éducation
- Autre charge dans des institutions éducatives (quand c'est la seule fonction pédagogique)
- (quand c'est la seule fonction pédagogique)
- Psychologie
- Professeur de psychologie, avec une dimension appliquée à l'éducation
- Privat-docent ou chargé de cours psychologie
- Philosophie
- Professeur philosophie avec une dimension pédagogique
- Privat-docent philosophie et pédagogie

